



Conseil d'administration

312^e session, Genève, novembre 2011

GB.312/POL/11

Section de l'élaboration des politiques
Segment de la coopération technique

POL

ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés

Aperçu

Résumé

Le présent document rend compte des mesures prises par le BIT pour améliorer la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, compte tenu des graves difficultés socio-économiques auxquelles est confrontée la population palestinienne.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences juridiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Décision demandée

Ce document est soumis pour discussion et orientation.

Suivi nécessaire

Aucun.

Unité auteur

Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.309/5.

Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre du programme de coopération technique mis en place dans les territoires arabes occupés. Il fait le point sur le programme de travail mis en œuvre par le BIT en collaboration avec le ministère du Travail de l'Autorité palestinienne, la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA) depuis le dernier rapport d'activité présenté en novembre 2010¹. Il attire l'attention sur l'action menée par le BIT pour améliorer la situation des travailleurs, compte tenu des graves difficultés socio-économiques et des initiatives nationales définies dans le Plan de développement palestinien, 2011-2013.
2. La poursuite de l'occupation par Israël de la Rive occidentale, y compris Jérusalem-Est et Gaza, continue à peser très lourdement sur la vie quotidienne des Palestiniens et des Palestiniennes qui cherchent à gagner leur vie pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Le fait que l'économie et le marché du travail palestiniens ne peuvent générer suffisamment d'emplois pour absorber la main-d'œuvre palestinienne sans cesse plus nombreuse et plus jeune est extrêmement préoccupant. Si une légère reprise de la croissance a récemment ouvert des possibilités pour certains travailleurs, le chômage, le travail précaire et la pauvreté demeurent le lot d'un nombre élevé et croissant de Palestiniens et de Palestiniennes.
3. Si, pendant la période considérée, une accélération de la croissance économique (de 9 pour cent) a été enregistrée en 2010, la situation économique demeure fragile en raison de la persistance des incertitudes politiques qui ont encore aggravé une situation socio-économique déjà précaire. La croissance est inégalement répartie entre Gaza et la Rive occidentale. Le taux de croissance est de 8 pour cent sur la Rive occidentale alors qu'il atteint 15 pour cent à Gaza. Ce regain de dynamisme peut être attribué à l'aide des donateurs qui a permis à l'Autorité palestinienne de poursuivre la mise en œuvre d'un plan de relance budgétaire expansionniste important. Il n'en demeure pas moins que les secteurs productifs de l'économie ne bénéficient toujours pas de forts investissements, ce qui induit un ralentissement de la croissance du secteur privé, le secteur des services dominant largement l'économie palestinienne. Cela étant, la situation de l'emploi et du marché du travail en 2010, bien qu'encore faible au regard des normes internationales, s'est quelque peu améliorée par rapport à 2009. Sur la Rive occidentale et à Gaza, le nombre de chômeurs est passé de 239 000 au quatrième trimestre de 2009 à 234 000 au quatrième trimestre de 2010, le taux de chômage reculant de 18,1 à 16,9 pour cent sur la Rive occidentale et de 39,3 à 37,4 pour cent à Gaza. Le taux d'activité global demeure extrêmement faible (41,1 pour cent) en raison du taux d'activité très bas des femmes.

Etat d'avancement général

4. Pendant la période considérée, l'Autorité palestinienne a rendu public son Plan de développement national pour 2011-2013, dont l'objectif est de soutenir les efforts de construction d'un Etat, l'émergence d'un Etat souverain et l'accélération du développement socio-économique nécessaire pour garantir un avenir sûr, stable et prospère au peuple palestinien. Ce plan est axé sur l'amélioration de la croissance du secteur privé et de la création d'emplois, la modernisation et le développement du système d'enseignement palestinien pour soutenir une économie du savoir et l'investissement dans

¹ Document GB.309/5.

les infrastructures nationales grâce à un renforcement des institutions publiques afin d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives et d'interventions en matière de développement socio-économique. Certains éléments du plan ont un rapport avec les activités menées par le BIT dans le territoire palestinien occupé, en particulier pour ce qui concerne la modernisation et la rationalisation de l'administration publique et la gouvernance du marché du travail; l'élaboration d'un nouveau programme d'enseignement supérieur; la promotion de la pleine participation des femmes et de leur autonomisation économique; l'encouragement de l'emploi des jeunes; le soutien de la création d'un environnement propice au développement des entreprises, de l'intégration et de la réforme des filets de protection sociale et de la mise en œuvre d'une stratégie de protection sociale ainsi que la réactivation du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale.

5. Le BIT met actuellement en œuvre un programme de coopération technique dont le financement global a été augmenté et s'élève aujourd'hui à 4,97 millions de dollars des Etats-Unis. Ce fonds est alimenté par le Koweït, l'Arabie saoudite, la Turquie, la Banque islamique de développement, le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse et l'OIT. Ce fonds a permis au Bureau de financer la présence de l'Organisation tant sur la Rive occidentale qu'à Gaza. On compte ainsi aujourd'hui sur le terrain un représentant, un administrateur de programmes, des administrateurs nationaux de projets, ainsi que du personnel d'appui. A la suite de la réunion des donateurs organisée à Genève en novembre 2010, un nouvel ensemble – financé – de propositions de projets a été présenté; il est axé principalement sur la réactivation et la mise en œuvre du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, la généralisation dans l'enseignement national de la culture d'entreprise sur la Rive occidentale et le soutien des initiatives relatives au développement des compétences à Gaza.
6. Une stratégie d'ensemble en matière de travail décent pour le territoire palestinien occupé a été formulée et validée par les parties prenantes palestiniennes. Cette stratégie soutient les efforts de développement déployés pour renforcer la cohésion sociale, la justice et l'égalité dans une optique plus intégrée et plus cohérente – en privilégiant une approche s'appuyant davantage sur des programmes axés sur les résultats que sur des projets. Cette stratégie vise principalement: i) à soutenir les droits des travailleurs et la gouvernance du marché du travail par une amélioration des relations professionnelles et le renforcement des institutions; ii) à promouvoir un environnement économique durable pour ouvrir davantage l'accès à l'emploi et aux possibilités d'obtenir un revenu; et iii) à faciliter la mise en place d'un système de sécurité sociale intégré et l'extension de la couverture de sécurité sociale.

Examen des progrès accomplis et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité

Soutenir les droits des travailleurs et la gouvernance du marché du travail grâce à l'amélioration des relations professionnelles et au renforcement des institutions

7. L'OIT soutient le projet de l'Autorité palestinienne et des partenaires sociaux concernant l'amélioration des relations professionnelles et de la négociation collective. En parfait

accord avec la Déclaration de Turin de février 2010², le programme de travail du BIT contribue à la mise en place d'un mécanisme plus efficace de consultations tripartites et bipartites et de recherche de consensus sur les politiques de développement national. Les accords collectifs et les pactes sociaux, ainsi que le règlement des différends et la prévention des conflits du travail sont également des domaines hautement prioritaires. Une aide technique est apportée pour consolider les capacités des partenaires sociaux et assurer un renforcement de l'administration du travail et du système d'inspection du travail afin que le dialogue social puisse se dérouler de manière plus efficace. A cet effet, le BIT apporte un soutien technique pour la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'inspection du travail et de dialogue social, y compris grâce à la réalisation d'un audit de l'inspection du travail, à la mise en place d'un programme de renforcement des capacités à l'intention des organisations d'employeurs et de travailleurs et à un examen complet de la législation du travail conduit dans le cadre d'un processus de consultations tripartites.

8. Pour soutenir la récente décision du Conseil des ministres d'instituer un conseil économique et social palestinien, le BIT a apporté le soutien voulu au gouvernement et aux partenaires sociaux et organisé des voyages d'étude auprès des conseils économiques et sociaux de Jordanie et de Bulgarie, en vue de tirer parti de l'expérience de ces deux pays et de celle de leurs organes consultatifs respectifs dans la formulation des politiques et des lois nécessaires. A cette initiative vient s'ajouter l'organisation d'une conférence nationale sur le dialogue social qui ouvrira la voie à un processus de consultations au niveau national sur l'établissement du Conseil, à laquelle participeront des acteurs nationaux et internationaux, notamment des membres du gouvernement, les partenaires sociaux ainsi que des membres de la société civile, des milieux universitaires et de la communauté internationale.
9. Le BIT a apporté un soutien technique et financier à la PGFTU pour la prestation de services juridiques aux travailleurs palestiniens employés en Israël en vue de les aider à régler leurs différends. Dans le cadre de ce projet, à ce jour suspendu faute de financement et qui sera relancé une fois que les ressources financières nécessaires auront été mobilisées, 90 cas au total ont été examinés et des conseils juridiques dispensés à 1 500 travailleurs. En outre, des conseils techniques ont été fournis à la FPCCIA et, à partir des informations recueillies sur les besoins du secteur privé dans le cadre du projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le BIT évalue comment assurer une circulation efficace des informations entre la fédération et les chambres de commerce et quelle est la meilleure manière de favoriser l'instauration d'un dialogue fructueux avec l'Autorité palestinienne et les autres parties prenantes.

Promouvoir un environnement économique durable propre à accroître l'accès aux possibilités d'emploi et de revenus de subsistance

10. L'Autorité palestinienne s'est engagée à rendre opérationnel le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale qui joue un rôle central dans la concrétisation, sous forme d'actions ciblées, des efforts de réforme. Grâce à cet engagement de principe d'un montant annuel de 5 millions de dollars des Etats-Unis à compter de janvier 2011, le fonds fait office d'entité de financement distincte, stratégiquement liée aux institutions et organes compétents, soutenant le développement du capital humain, le recouvrement de sources de revenus pour les groupes vulnérables et l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre pour mieux répondre aux besoins du marché. Dans ce contexte, le BIT a apporté

² BIT: rapport du Directeur général (annexe), *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, Conférence internationale du Travail, 99^e session, 2010, paragr. 128.

une assistance technique et financière au ministère du Travail et au conseil d'administration du fonds pour soutenir les efforts de redynamisation. En octobre 2010 et mars 2011, l'Autorité palestinienne a bénéficié d'une série de prestations de services techniques à la suite desquelles un plan d'action a été mis au point. Celui-ci comporte des éléments visant à rendre le fonds opérationnel, à développer et à mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention du personnel concerné, et à mettre en route trois projets pilotes visant: *a)* à soutenir l'emploi indépendant, en tant que solution de substitution viable à l'emploi dans les colonies; *b)* à soutenir les travailleurs précédemment employés dans les colonies pour qu'ils créent de petites entreprises qui devraient procurer un emploi à d'anciens travailleurs des colonies (entre 1 et 4); *c)* à soutenir l'emploi de jeunes diplômés au chômage grâce à leur insertion dans des entreprises sélectionnées du secteur privé. Le fonds est devenu opérationnel en juin 2011 après la signature de l'accord de financement conclu entre l'OIT et l'Autorité palestinienne pendant la Conférence internationale du Travail.

- 11.** A la suite de la formulation de la politique nationale en faveur des petites et moyennes entreprises et de son lancement en mai 2010, le BIT a fourni des conseils techniques au ministère de l'Economie nationale et soutenu l'élaboration d'une feuille de route pour la création et la mise en œuvre d'une agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises. Celle-ci a pour mission de promouvoir un environnement plus propice à ces entreprises, qu'elles appartiennent à des hommes ou à des femmes, de favoriser l'amélioration de la coordination et de la cohérence des politiques et des programmes relatifs à leur développement dans l'ensemble du territoire relevant de l'Autorité palestinienne et dans les municipalités locales, d'améliorer leur accès aux services financiers et de développement et d'approfondir la connaissance de ce secteur et de sa contribution à l'emploi décent et productif ainsi qu'à la croissance économique. En partenariat avec le ministère de l'Economie nationale, le BIT s'emploie actuellement à mobiliser des fonds.
- 12.** Sous l'égide des ministères du Travail et de l'Education et de l'Enseignement supérieur, le module de formation «Tout savoir sur l'entreprise» a été mis en place dans les établissements d'enseignement professionnel et secondaire, pour encourager une culture de l'entrepreneuriat et de l'emploi indépendant, comme le préconise le plan de développement national. Compte tenu de l'impact positif qu'a eu cette intervention dans les zones ciblées, une stratégie semblable est actuellement mise en œuvre pour garantir que la culture de l'esprit d'entreprise se répande dans tous les établissements d'enseignement grâce à la généralisation, au niveau national, d'un programme modernisé – un mode d'action auquel ont pleinement souscrit les deux ministères. Après la mise en place du module de formation «Tout savoir sur les entreprises» dans les établissements d'enseignement appropriés, le BIT s'emploiera à établir des liens avec le secteur privé et à soutenir l'accès aux services d'aide financière et non financière au développement des entreprises en vue de soutenir le processus de transition de l'école à l'emploi.
- 13.** Inspiré des programmes d'urgence du BIT mis en œuvre à Gaza en 2009 pour conforter les efforts de reconstruction, un programme de développement des compétences, visant plus particulièrement le secteur de la construction à Gaza, financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse, a repris en janvier 2011, s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales dans les zones de conflit et adapté au contexte local. Le partenariat stratégique noué avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a pour objectif central le renforcement des compétences et de l'employabilité pour les emplois clés dans le secteur de la construction grâce à la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités destiné aux ingénieurs dans le domaine des techniques de construction appropriées. Un programme de formation des formateurs fondé sur les compétences a été organisé en septembre 2011 pour doter l'UNRWA de

compétences et de techniques modernes, et l'on a procédé notamment à une révision des programmes d'enseignement professionnel. Ce programme de formation a tiré parti de l'expérience de la Tunisie et il sera prochainement étendu aux femmes.

14. Dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des interventions spécifiques visent à accroître, dans le territoire palestinien occupé, les possibilités d'emploi des femmes ayant de faibles revenus et des jeunes femmes diplômées, notamment celles qui vivent dans des camps de réfugiés. Cette stratégie vise à renforcer l'influence des défenseurs de l'égalité entre hommes et femmes et des organisations de travailleurs et d'employeurs dans la prise de décisions et la planification en consolidant les capacités des prestataires de services dans le domaine du développement des entreprises, afin de mieux intégrer à tous les niveaux les considérations relatives à l'égalité des sexes au profit des femmes entrepreneurs, en soutenant les coopératives pour qu'elles aident mieux les femmes ayant de faibles revenus grâce à la mise en place et à la gestion d'un programme intégré de subventions, et en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation destinés aux femmes dans les domaines clés où la demande est de plus en plus forte sur le marché du travail.

Favoriser l'élaboration d'un système de sécurité sociale intégré et l'extension de la couverture sociale

15. Des discussions sont en cours avec les contreparties palestiniennes au sujet de l'élaboration d'un système de sécurité sociale intégré en vue d'établir un socle de protection sociale pour les populations pauvres et vulnérables et d'étendre le régime d'assurance sociale aux travailleurs du secteur privé et à leur famille, grâce à la mise en place d'un système d'assurance-maternité; la possibilité d'introduire un régime d'assurance-chômage est également à l'étude. Cette intervention s'appuiera sur l'analyse du système de sécurité sociale entreprise en partenariat avec l'Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques et sur les études relatives à la législation actuellement réalisées en collaboration avec l'Université Birzeit.

Prochaines étapes

16. La stratégie du travail décent sera mise au point d'ici la fin de 2011 et constituera le cadre d'ensemble dans lequel s'inscrira la vision des partenaires tripartites pour le développement socio-économique dans le territoire palestinien occupé en s'appuyant sur le soutien, la capacité technique et l'avantage comparatif du BIT.
17. Le Conseil d'administration est invité à prendre note de ces développements et des actions qu'il est proposé que le BIT entreprenne dans le cadre du Programme renforcé de coopération technique et à fournir des orientations sur les mesures qui devront être prises pour sa mise en œuvre.

Genève, le 11 octobre 2011